



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

PREMIER MINISTRE

Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement

2020 - 2021

Janvier 2021

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est avec un grand honneur et beaucoup d'humilité que je m'adresse aujourd'hui à votre auguste Assemblée pour vous présenter, conformément à l'article 73 de la Constitution, le bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2020 et les grands axes de son programme au titre de l'année 2021.

Répondre aux urgences sanitaires et sociales d'abord ; préparer la relance économique ensuite

Mais permettez-moi tout d'abord de saisir cette opportunité pour vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous exprimer, par la même occasion, mes vifs remerciements pour l'appui précieux que vous avez bien voulu apporter aux mesures prises par le Gouvernement, en accomplissant les orientations stratégiques de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani.

Le Gouvernement, avec votre appui, Mesdames et Messieurs les députés, est resté actif et vigilant sur deux fronts : celui de l'urgence sanitaire et sociale d'un côté, et celui de la relance économique de l'autre.

Et en dépit de la persistance de la crise économique mondiale qui sévit déjà depuis plusieurs années, et de la gravité de la crise sanitaire et son urgence, le Gouvernement s'est attelé sans relâche à mettre en

œuvre, de façon plus ordonnée et mieux coordonnée, le programme politique sur la base duquel son Excellence Monsieur le Président de la République a été élu.



A titre de rappel, il s'agit d'un projet économique, social et sociétal ambitieux qui vise les grands objectifs suivants :

1. Un Etat fort moderne et au service du citoyen ;
2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;
3. Un capital humain valorisé au service du développement ;
4. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.



Le présent rapport présente le bilan des actions phares menées dans chacun de ces axes, et esquisse les grandes lignes des mesures et chantiers qui seront lancés, poursuivis ou finalisés en 2021.

A chaque fois, une place importante sera consacrée à renseigner nos citoyens, d'abord, sur les actions exécutées dans le cadre des programmes spéciaux élaborés sous la supervision du Président de la République, soit pour faire face à la pandémie ou pour atténuer ses conséquences, notamment sur les populations vulnérables, le secteur informel et les petites et moyennes entreprises ; et ensuite pour les informer des perspectives de relance économique post-Covid.

Faire face à la pandémie, atténuer son impact sur les citoyens et préparer la période post-crise.

REVISION DU DISPOSITIF LEGAL

Mesdames et Messieurs les Députés,

Une justice indépendante, garante des droits individuels, des libertés publiques et d'un climat des affaires au profit de tous, est un pilier fondamental de l'Etat de droit.

Le dispositif légal a connu dans ce cadre certaines adaptations devenues nécessaires dont notamment la révision du code de procédure civile, commerciale et administrative et celui de la procédure pénale, afin d'annuler la contrainte par corps dans le premier texte et de la réorganiser dans le dernier. C'est dans ce sens aussi que la révision du code de commerce est intervenue pour améliorer davantage l'environnement des affaires.

Ces opérations ont porté également sur l'accès à la justice à travers la mise en place de bureaux de l'assistance judiciaire dans toutes les Wilayas et l'adoption des mesures d'application indispensables pour rendre cet accès effectif, rapprochant ainsi le justiciable du service public de la justice.

Les infrastructures ont été renforcées par la construction des palais de justice d'Akjoujt et de Sélilibabi, et la réhabilitation des sièges des tribunaux de Sebkhia et de Teyaret à Nouakchott.

Pour l'année 2021, nous allons continuer les réformes en cours et amorcer un processus de renforcement des

capacités en ressources humaines du secteur, de construction et de réhabilitation des locaux.

LA PROTECTION DES DROITS

D'autre part, l'action de notre Gouvernement pour faire respecter les droits de l'homme a eu des résultats concrets dans plusieurs domaines. En effet, l'approche systématique d'ouverture et de dialogue constructif, tant avec la communauté internationale qu'avec la société civile nationale, a montré les progrès accomplis.

C'est dans ce cadre qu'intervient l'élaboration d'un cahier de charges pour l'exercice de la mission d'assistance et de protection des victimes de l'esclavage et des pratiques esclavagistes, où l'Etat peut se constituer partie civile. Des rencontres de sensibilisation et de formation sur la traite des personnes et sur la loi réprimant les pratiques esclavagistes ont eu lieu à Nema au profit de la société civile nationale.

L'interaction positive avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme, les réponses aux communications et questionnaires soumis au Gouvernement par les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ont eu un écho très positif à ce niveau, respectant ainsi les engagements de notre pays au niveau international. La création d'un Comité Interministériel chargé des Droits de l'Homme, la conception et la diffusion d'un recueil de textes juridiques nationaux liés et l'élaboration des Directives Opérationnelles pour intégrer cette

Assister et protéger les victimes des pratiques esclavagistes et de la traite des personnes

dimension dans le plan d'action du Gouvernement pour la riposte à la Covid-19, sont autant d'actes forts dans ce sens.

Pour renforcer notre arsenal juridique en matière de protection des droits, la loi relative à la prévention et à la répression de la traite des personnes et la protection des victimes a été adoptée, et un Plan d'Actions National dédié et précis pour la période 2020-2022 a été élaboré.

Une loi pour organiser, encadrer et améliorer l'action des associations et des organisations de la société civile a été adoptée par votre auguste Assemblée.

Pour l'année 2021, nous continuerons à renforcer notre politique de défense des droits et le suivi de nos engagements internationaux en matière de lutte contre la Traite des Personnes. Nous travaillerons par ailleurs pour plus de présence de nos experts nationaux dans les instances mondiales en charge des Droits de l'Homme.

DIPLOMATIE EFFICIENTE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine diplomatique, sous l'impulsion du Président de la République, et dans le respect des principes constants de notre politique étrangère, basée sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires des Etats, nous avons entrepris un ensemble d'actions, tant au niveau national, régional, continental qu'international.

Tout d'abord et dans le cadre de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, marquée par l'organisation de plusieurs sommets, avec une présence internationale effective en période de Covid-19. Nous avons pu engager des réflexions objectives en prenant l'initiative de plaider pour l'annulation de la dette des pays africains durant cette période très particulière de pandémie et de crise économique, en particulier celle des pays du G5 Sahel.

Dans l'important domaine de l'amélioration des conditions de travail et de vie de notre personnel diplomatique, l'assurance maladie a été généralisée à tous les diplomates à l'étranger sur le budget de l'année 2021, et le programme de construction de locaux pour nos ambassades et de résidences pour nos ambassadeurs continue ; le but étant de le généraliser à toutes nos représentations diplomatiques.

DES FAS QUI VALORISENT LE PROFESSIONNALISME ET LE SAVOIR

En matière de défense et de sécurité, nos Forces Armées et de Sécurité (FAS) s'acquittent convenablement de leurs missions conformément aux orientations politiques et stratégiques du Président de la République, chef suprême des forces armées.

Suivant la dynamique de renforcement des capacités de notre outil de défense, nos FAS se dotent d'équipements performants et d'infrastructures modernes et durables, sans oublier l'amélioration des conditions de vie des hommes.

La professionnalisation se renforce à travers la recherche d'une expertise plus ancrée, la valorisation de l'enseignement militaire, le travail continu de mise à jour des savoir-faire la restructuration et la réorganisation, pour conserver leur capacité à apporter les réponses les plus appropriées à l'évolution des menaces non conventionnelles, comme le terrorisme, le crime organisé, les pandémies et les catastrophes naturelles.

Fortes de ces capacités, nos FAS participent activement à la résolution de conflits armés d'envergure régionale. A cet égard, les témoignages de satisfaction, régulièrement adressés aux autorités mauritaniennes pour le rôle déterminant de nos contingents au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies, constituent une marque de reconnaissance internationale des performances de nos forces armées nationales.

En outre, la contribution soutenue de nos FAS à la lutte contre la pandémie de Covid-19, dans un cadre interministériel coordonné, ainsi que leur action de soutien et d'appui aux populations sinistrées lors des catastrophes naturelles ou des crises humanitaires ponctuelles, illustrent bien le rôle central et l'efficacité de cette grande institution dans toutes les interventions d'urgence.

C'est ici le lieu pour moi de leur rendre un vibrant hommage pour l'excellent travail accompli au quotidien pour la préservation de l'intégrité territoriale, la protection de nos citoyens et la lutte contre toutes les formes menaces.

Nos FAS ont montré leur efficacité et leur aptitude à répondre à toutes les interventions en situation d'urgence

MAINTIEN DE L'ORDRE ET SECURITE DES CITOYENS

Pour l'administration et la sécurité du territoire, notre action a porté sur l'opérationnalisation effective du dispositif de sécurité publique, avec le Centre Opérationnel de Conduite des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre Public (COSEN) qui permet d'assurer la supervision et la coordination des actions en matière de sécurité, et de renforcer les moyens de protection et de surveillance. Les actions réalisées ont permis le redéploiement de moyens importants de secours sur nos routes nationales, et de protection civile dans nos centres urbains.

Les prestations des centres d'état-civil ont été améliorées pour faciliter l'enrôlement et l'accès des citoyens aux documents d'identification. Ces efforts se poursuivront et se renforceront pour continuer à améliorer le dispositif d'administration et de sécurité de notre territoire et de nos populations.

Les études entamées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local, adoptée en 2020, seront lancées cette année pour faire de nos régions des pôles de développement, en valorisant leurs énormes potentialités de génération de revenus et de création d'emplois de proximité pour nos citoyens. Le programme en cours de construction des sièges des régions et la dotation de ces institutions de moyens de transport qui leur sont propres, participent à l'amorce de ce processus

Redéploiement de moyens importants de secours sur nos routes nationales, et de protection civile dans nos centres urbains

A cet effet, un conseil national de la décentralisation et du développement local sera mis en place et un plan de transfert de compétences et de moyens sera élaboré et mis en œuvre cette année, de manière progressive, avec les Ministères concernés.

AMELIORER LA GOUVERNANCE ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS

En matière de gouvernance administrative, l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat a été porté à 63 ans. Cette mesure vient d'être étendue au secteur privé à la suite des concertations tripartites organisées à cet effet par le Gouvernement. Dans la même logique, les pensions de base versées aux fonctionnaires et agents retraités ont été majorées de 100%, en exécution des mesures annoncées récemment par le Président de la République. Le Gouvernement a adopté, dans le même cadre, un nouveau décret portant composition et fonctionnement du Conseil National du Dialogue Social.

Le processus de redynamisation de l'appareil administratif, comportant des séminaires au profit des différents niveaux hiérarchiques de l'administration, y compris les ministres, se poursuivra sur toute l'année 2021 par la mise en œuvre d'un plan de perfectionnement couvrant l'ensemble des agents de l'Etat, au niveau de l'Ecole nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature.

En matière de modernisation du service public rendu au citoyen, le dispositif « Khadematy », destiné à délivrer certains services, se poursuit et s'adapte aux contraintes

liées à la pandémie du Covid19 et l'utilisation encouragée du travail à distance dans les administrations.

Dans ce domaine, l'année 2021 verra la poursuite des réformes envisagées en vue de professionnaliser davantage le travail administratif et d'améliorer les services rendus aux citoyens.

ANCRER NOTRE ISLAM TOLERANT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Le Gouvernement a traduit sa volonté de préserver les bases de notre identité islamique nationale, à travers la défense des principes fondamentaux prônés par notre sainte religion, notamment la tolérance et la fraternité, loin de toutes les formes d'extrémisme et de déviation.

Pour renforcer davantage l'encadrement des mosquées, un budget a été alloué, pour la première fois, à la réfection, à l'équipement et au fonctionnement de ces lieux de dévotion et d'enseignement religieux et moral.

En outre, le dispositif de l'enseignement originel a été raffermi à travers la création et la prise en charge de 150 nouvelles Mahadhras, l'appui financier au profit de 26 autres, ainsi que la création de quatre nouveaux instituts régionaux à Bourat, Boghé, Sélibabi et Kiffa, avec attribution de bourses à leurs étudiants.

Au niveau de l'alphabétisation, 121 nouvelles classes ont été ouvertes au profit de plus 3.000 analphabètes dans les zones défavorisées des Wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimahga, en plus des trois Wilayas de Nouakchott.

Nos Oulémas et nos Imams ont eu un rôle déterminant dans l'accompagnement et la vulgarisation des mesures de prévention contre la Covid-19

En matière d'orientation islamique, l'animation du Ramadan a contribué, par la richesse des thématiques couvertes, à édifier le grand public en particulier sur les questions relatives aux contraintes liées à la pandémie de Covid 19. A cet égard, je tiens à rendre un hommage appuyé à nos Oulémas pour le rôle déterminant qu'ils ont joué dans l'accompagnement et la vulgarisation des mesures prises par le Gouvernement dans la cadre de la prévention de la propagation de cette pandémie.

Les efforts du Gouvernement dans le secteur des affaires islamiques ont été couronnés par la création du prix du Président de la République pour la récitation et la compréhension des « Moutoun Elmahdhariya » qui sont à l'origine du rayonnement de notre pays en tant que havre de savoir, de paix et de tolérance.

AFFRONTER LA PANDEMIE ET PREPARER L'APRES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

En 2020, en matière économique, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur l'atténuation de l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur nos populations d'une part et la relance de l'économie d'autre part. Dès l'apparition de la pandémie dans notre pays, un Plan National Multisectoriel de Riposte destiné à atténuer les effets de la crise sur les ménages et les opérateurs économiques les plus touchés a été mis en œuvre. Il a été suivi d'un plan de relance économique ambitieux dénommé Programme Prioritaire Elargi du Président

Un programme pour atténuer l'impact de la crise sur les acteurs économiques les plus touchés

(ProPEP), dans le cadre d'une approche consolidée de la relance économique tendant à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, à accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à accompagner l'essor du secteur privé national.

En dépit de l'impact de la crise, le Gouvernement est resté focalisé sur la conduite de la politique macroéconomique, permettant, entre autres, de contenir la baisse de la croissance à -3,2% du PIB en 2020 et de préparer les conditions de sa reprise dès cette année, où elle est attendue à +2%, puis à +4,2% l'année prochaine, ce qui dénote d'une plus grande capacité à faire face aux chocs exogènes.

Sur un autre plan, le système de suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) a été mis en place. Son plan d'actions 2021-2025 est en cours d'élaboration et tiendra compte des développements récents en matière économique, notamment les engagements du Président de la République, les nouvelles orientations du Gouvernement en la matière et le Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP).

Dans le même temps les principales stratégies de développement du pays seront élaborées, adoptées ou révisées. Cela concernera le Rapport National sur le Développement Humain, la Politique Nationale de Population, la Stratégie Nationale de Protection Sociale et la Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption. Le contrôle des marchés publics a été renforcé et le système national de passation de marchés sera, lui aussi, revu

Le
Programme
Prioritaire
Elargi du
Président
(ProPEP)
pour une
relance
économique
bien
élaborée

conformément aux recommandations de la Commission d'Enquête Parlementaire.

En matière de mobilisation des ressources extérieures, les accords de coopération conclus en 2020 ont permis la mobilisation de près de 27,5 milliards MRU, pour le financement de projets de développement, dans plusieurs secteurs essentiels. D'autres conventions pour un montant global de 7,8 milliards MRU supplémentaires sont en cours de signature ou de négociation.

Pour impulser la promotion des investissements et améliorer le climat des affaires, le Gouvernement a mis en place le Conseil Supérieur de l'Investissement, présidé par son SEM le Président de la République, créé l'Agence de Promotion de l'Investissement en Mauritanie et adopté la feuille de route "Doing Business". La dématérialisation des procédures du Guichet Unique a permis d'enregistrer, en 2020, la création de près de 3.700 entreprises.

Révision de
la loi sur le
partenariat
public privé
pour
accroître
l'investisse
ment direct
étranger

La loi sur les Partenariats public privé (PPP) vient d'être révisée pour aider à accroître les investissements directs étrangers, en particulier dans les infrastructures. Celle sur la Zone Franche de Nouadhibou le sera également pour une meilleure adaptation aux objectifs assignés et plus d'efficience. La convention de partenariat relative à la construction d'un quai de conteneurs au port de Nouakchott a été révisée dans un sens plus favorable à notre pays, qui y gagne, sur la durée de sa mise en œuvre, 8,33 milliards d'ouguiyas de recettes fiscales pour l'Etat et 6,6 milliards d'économies pour nos opérateurs. En plus d'autres avantages, dont la limitation de la portée de la concession et l'alignement à la législation nationale, notamment en matière de travail.

UN FONDS SPECIAL DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

La gestion des finances publiques, a été marquée par la préparation des instruments financiers permettant de mieux lutter contre le coronavirus Un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte Contre le Coronavirus, doté de 5,92 milliards d'Ouguiya a aussi été créé pour financer le plan d'aide sociale annoncé par Son Excellence le Président de la République dans son discours à la Nation du 25 mars 2020. L'exécution de ce fonds, réalisée à hauteur de 44 %, est supervisée par une commission comprenant toutes les forces vives de la Nation et est soumise à l'audit régulier des institutions nationales de contrôle.

Ces mêmes institutions ont réalisé 27 missions dans différentes structures, permettant au passage la récupération de près de 50 millions MRU de gains, économies et ristournes au profit de l'Etat.

Le Gouvernement est resté mobilisé sur tous les autres aspects de la gestion des finances publiques avec de grandes améliorations cette année. En effet, le cadre budgétaire a été rénové à travers la mise en œuvre de la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF) et la mise en place de la budgétisation par politique publique.

Afin d'optimiser le rendement et la mobilisation des recettes de l'Etat, la mise en œuvre opérationnelle de l'impôt sur les sociétés est en cours de préparation et un nouveau recensement fiscal a été lancé. Parallèlement, la

lutte contre la fraude a été renforcée et des mesures visant à instaurer plus de justice et de consentement fiscal seront entreprises.

Une nouvelle stratégie d'endettement a été établie pour rendre la dette publique viable à moyen et long termes. Et, enfin, la modernisation de l'administration des finances se poursuit, notamment par la rénovation du cadre réglementaire, la redéfinition des missions et le renforcement du contrôle ainsi que la dématérialisation des échanges, l'intégration des systèmes d'information et la poursuite de la démarche de maîtrise des risques.

L'ensemble de ces efforts seront maintenus et renforcés tout au long de l'année 2021, qui sera décisive pour la réussite des différentes réformes entamées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre progressive de la nouvelle LOLF et des réformes comptable et fiscale.

Les accords bilatéraux avec les créanciers du G20 pour la mise en œuvre du moratoire sur la dette, obtenu après la pandémie de Covid-19, seront finalisés. Ces efforts se feront dans le cadre d'une stratégie globale de restructuration de la dette extérieure dont le but est de déterminer notre capacité de paiement d'une part, et de dégager des scénarii de négociation pour son allègement, substantiel et durable, pour permettre l'accès à de nouveaux financements d'autre part.

Par ailleurs, le Code des assurances sera révisé pour l'adapter aux normes internationales en vigueur et à l'évolution de la situation économique nationale.

Des
mesures
pour
instaurer
plus de
justice et de
consentement
fiscal, afin
de lutter
contre la
fraude

ASSURER LA PERENNITE DE L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE

Les réalisations du Gouvernement dans les secteurs des hydrocarbures et des mines s'inscrivent dans le cadre du développement des secteurs porteurs de croissance, et conformément à son plan d'actions pour les années 2019-2024.

Le développement de la première phase du champ « Grand Tortue - Ahmeyim » se poursuit. La mise en évidence, au niveau de la zone de Bir Allah, de réserves de gaz encore plus importantes, entièrement situées dans les eaux nationales, vient renforcer notre potentiel en ressources gazières et pourrait amplement justifier d'envisager un projet de Gaz Naturel liquéfié de classe mondiale.

Plusieurs études, initiées en collaboration avec les opérateurs, ont permis l'identification des domaines prioritaires de formation, le type de métiers à développer en priorité et l'importance d'aider les entreprises mauritaniennes à améliorer leur compétitivité dans ce domaine. Le centre de formation à distance, dont les travaux de construction ont été achevés en novembre 2020, démarrera effectivement ses activités cette année.

Dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement, le processus devant aboutir à la réhabilitation, la mise aux normes et l'extension des capacités de stockage à Nouakchott et à Nouadhibou, à travers un Partenariat Public Privé, est dans sa dernière phase. D'ores et déjà, les dispositions ont été prises pour la réhabilitation progressive des lignes de dépotage des hydrocarbures au niveau du dépôt central de la SMHPM. Les travaux de

Identification
des domaines
prioritaires de
formation, et
le type de
métiers à
développer
en priorité
pour
accompagner
l'exploitation
du gaz.

construction d'un nouveau quai pétrolier, actuellement en cours au Port de Nouakchott, permettront d'accueillir des navires de plus grande capacité et, donc, de renforcer substantiellement l'autonomie de la zone sud du pays, en l'occurrence Nouakchott et les villes de l'intérieur.

Le secteur des mines a enregistré d'importants progrès avec diverses réformes et réalisations visant, notamment, son ouverture à l'initiative privée, le développement des acquis géologiques, la diversification des ressources minérales, le développement et la promotion de l'investissement local, l'encadrement de la petite exploitation minière, et le développement ainsi que l'encadrement de l'exploitation artisanale de l'or.

Une réforme des instances de gouvernance a conduit à la création de deux nouvelles structures, la société MAADEN et l'ANARPAM, chargées de l'encadrement de la mine artisanale et semi -industrielle pour la première, de la recherche géologique et de la gestion de la participation de l'Etat dans les sociétés minières pour la seconde.

Dans le cadre de l'encadrement de l'activité d'exploitation artisanale de l'or, deux centres de services pour le traitement des roches à Chami et à Zouerate ont été créés, 24 sites d'exploitation artisanale de l'or institués et de nouvelles zones d'orpaillage ouvertes à Chegatt.

Durant l'année 2020, l'exploitation artisanale a produit 5.600 kilogrammes d'or, pour une valeur de plus d'un milliard de MRU, et créé plus de 45.000 emplois directs et de 97.000 emplois indirects.

Sur le plan de l'amélioration des acquis et de la transparence, notre pays vient d'être validé dans le cadre de la troisième évaluation de la conformité aux critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Encourager
les initiatives
privées et
encourager
l'investisse-
ment local
dans le
domaine
minier.

PRESERVER LA RESSOURCE ET VARIER LA PRODUCTION DES PECHES

Dans le domaine des pêches et de l'économie maritime, l'action du Gouvernement a permis d'arriver à des résultats importants, notamment en matière de gouvernance de la politique de pêche, de la préservation de nos ressources halieutiques, de l'intégration du secteur à l'économie nationale et de la révision des accords de pêche en vue d'en améliorer les retombées socioéconomiques.

C'est ainsi que la nouvelle Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et Intégré du Secteur de la Pêche Maritime 2020-2024 a été adoptée. Une attention particulière continue d'être portée au suivi des pêcheries, de la biodiversité et de la qualité du milieu pour une meilleure prise en considération des nouvelles évolutions du secteur.

La surveillance des activités de pêche, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la supervision des débarquements ainsi que le sauvetage en mer ont été renforcés, au même titre que le suivi de la qualité sanitaire des produits de la pêche.

Un programme important de modernisation de la pêche artisanale et côtière a été lancé. Ce programme vise le développement du capital humain, la mise à niveau des infrastructures et moyens de production ainsi que le développement des chaînes de valeur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProPEP, un autre projet visant la promotion et le développement de la

Développer la pêche continentale dans le cadre de la mise en œuvre du ProPEP.

pêche continentale est en cours de mise en œuvre. Sa première étape a récemment été inaugurée à Mahmouda au HodhEcharghi. Il vise à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire du pays et à la réduction de la pauvreté.

En vue du même objectif, le Gouvernement a doublé les quantités de poissons distribuées à l'intérieur du pays, pour atteindre 13.000 tonnes au cours des neuf premiers mois de l'année. Cette tendance sera maintenue à l'avenir.

RENFORCER LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DE PECHEES

Dans le domaine des infrastructures, l'opérationnalisation du Port de Ndiago est avancée et son intégration aux réseaux routier et électrique est en bonne voie. Celle du Port de Tanit, érigé en pôle de développement, est en cours de finalisation au moment où se poursuit la modernisation du marché de Poisson de Nouakchott. Le Pôle de développement du PK 28 est opérationnel et son extension se poursuit, tout comme les études pour la construction d'un point de débarquement aménagé au Pk93. La capacité nationale de construction navale est en cours d'extension pour accompagner la croissance de la demande en embarcations.

L'ensemble de ces efforts ont permis d'arriver, pour les neuf premiers mois de l'année 2020, à une production de 900 mille tonnes dont les deux tiers exportés. Le secteur contribue ainsi à hauteur de 5% du produit intérieur brut et à 18% du budget de l'Etat et crée près de 66.000 emplois directs.

La dynamique de modernisation du secteur des pêches et de maximisation de ses retombées économiques se poursuivra en 2021. A cet effet, le cadre incitatif au développement des industries de transformation des produits de la pêche sera renforcé et un crédit maritime mis en place en vue de contribuer, entre autres, au développement d'une flotte nationale performante.

ATTEINDRE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Tirant les leçons des crises nées de la pandémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé de donner la priorité au développement du monde rural en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Pour cela plusieurs infrastructures et aménagements hydro-agricoles ont été réalisés ou réhabilités pour une superficie globale de plus de 10.000 ha dans les Wilayas de la vallée du fleuve pour un coût dépassant le milliard d'Ouguiya. En zone pluviale, on peut citer la construction ou la réhabilitation de plus de cinquante barrages dans 10 Wilayas, ainsi que plusieurs dizaines de seuils et digues pour un coût global de près de 900 millions d'Ouguiya. Des programmes d'acquisition de semences traditionnelles, de vente subventionnée de 22.000 tonnes d'intrants agricoles, de fourniture de matériels agricoles et de grillages de protection pour plus de 500 km ont aussi été lancés.

Développer le maraîchage sur plus de 3000 Ha, encadrer les producteurs et appuyer les capacités de transport, de stockage et de commercialisation des produits.

Dans le cadre de notre volonté d'assurer notre souveraineté en matière alimentaire, un ambitieux plan de développement du maraichage a été lancé qui a vu la mise en valeur de périmètres maraichers sur plus de 3.000 ha, l'encadrement et l'équipement des producteurs ainsi que l'appui au transport et à la commercialisation de la production. Cette année, des programmes d'augmentation des superficies cultivées, d'amélioration des rendements et d'appui à la commercialisation seront mis en œuvre, notamment par la mise en place de nouvelles capacités de conservation et de transformation. Nos oasis ont aussi vu le développement de nouvelles palmeraies sur 270 ha, alors que 14 autres le seront en 2021 sur 150 ha.

En 2021, ces orientations stratégiques seront maintenues et accentuées. L'augmentation des superficies aménagées sera accélérée par la réalisation et la réhabilitation d'aménagements sur un total de 16.000 ha. Plus de 100 nouveaux km d'axes hydrauliques seront traités et entretenus et des pistes rurales seront construites sur une longueur cumulée de plus de 200 km pour désenclaver les zones de production.

En matière d'appui à l'agriculture pluviale, le Gouvernement procèdera à l'acquisition de 7 brigades de terrassement et d'équipements agricoles, l'introduction de nouvelles techniques et la réalisation de 17 km de passes montagneuses de désenclavement ainsi que la pose de plus de 850 km de clôtures pour la protection des cultures.

MODERNISER ET VALORISER L'ELEVAGE

La construction et la réhabilitation des postes vétérinaires ont été poursuivies, les campagnes de vaccination et de surveillance épidémiologique du cheptel lancées ainsi que les programmes d'amélioration génétique des races et de production fourragère. Par ailleurs, des dizaines de parcs de vaccination, de marchés de bétail, d'aires de repos et d'abattage ont été réalisés ou sont en cours. Le développement des filières animales a bénéficié, d'une part, de la réalisation de plusieurs mini-laiteries ou de centres de collecte et d'unités de valorisation du lait et, d'autre part, la construction, la réhabilitation et l'équipement de 80 unités de production avicole.

Les efforts continueront d'être orientés vers l'amélioration de la situation sanitaire du cheptel et la protection des consommateurs. L'amélioration de la productivité animale et le développement des filières seront privilégiés et bénéficieront de l'accélération et l'approfondissement des programmes en cours, de l'amélioration génétique, de production fourragère, d'hydraulique et d'infrastructures pastorales.

Rentabiliser la richesse nationale par l'amélioration génétique des races, la surveillance sanitaire du cheptel, la production fourragère et l'appui à la mise en place de petites unités industrielles de production

ASSURER LA QUALITE ET L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Dans le souci de protéger les consommateurs, une loi spécifique a été promulguée et ses textes d'application

adoptés. Les campagnes de contrôle et de surveillance des marchés se sont intensifiées et ont permis la saisie et la destruction de 2.500 tonnes de produits et de 10 tonnes de médicaments périmés. La même vigilance se poursuivra en 2021. Un projet de loi sur la concurrence est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de l'intégration régionale, le Gouvernement a finalisé les stratégies de mise en œuvre de l'accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, d'une part et de l'accord d'association avec la CEDEAO, d'autre part.

En 2021, la construction d'un marché de gros des fruits et légumes est prévue à Nouakchott en vue de sécuriser l'approvisionnement des populations et encourager la production nationale.

Des boucheries modernes, répondant aux normes sanitaires, seront construites dans toutes les Moughataa de Nouakchott et un laboratoire de contrôle de qualité des aliments installé.

Compte tenu de l'importance de l'industrie, une stratégie industrielle intégrée a été préparée et le partenariat public privé renforcé, aboutissant à l'installation, en 2020, de 21 unités industrielles privées.

Le tourisme a souffert, l'année dernière plus encore, de la fermeture des frontières résultant de la crise de Covid-19. Afin de mieux préparer sa relance, un projet de loi a été initié et un programme de développement de l'écotourisme dans le banc d'Arguin sera lancé. Par ailleurs, une école des métiers de l'hôtellerie et du tourisme a été créée et un partenariat pour la formation de 500 jeunes dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie mis en place.

Et pour promouvoir l'artisanat et l'intégrer à l'économie nationale, un espace de 5ha a été réservé à Nouakchott à la construction d'un village artisanal, comprenant des unités de production artisanale et des ateliers, ainsi que des halles d'exposition et un centre de formation des artisans.

ORGANISER L'URBANISATION ET MODERNISER LES VILLES

En matière d'habitat, les efforts du Gouvernement ont porté sur la préparation et le lancement de programmes de logements sociaux au profit des citoyens à faible revenu, l'amélioration du cadre de vie dans les centres urbains et la dotation des institutions et administrations publiques de bâtiments et d'installations appropriés.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et en vue du lancement des services du Port multifonctions de N'Diago et de l'aménagement du Pôle de développement de Tanit, les plans de création de ces nouvelles villes ont été élaborés. Par ailleurs, la politique nationale de regroupement des villages et localités a permis la constitution des deux pôles de Atf et de Magha.

Dans le domaine de l'urbanisme et pour faire de nos villes des moteurs de développement, le programme de modernisation des villes se poursuit. C'est ainsi que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Nouakchott a été approuvé.

Les activités de contrôle urbain ont été intensifiées à Nouakchott et des programmes de sécurisation des

Renforcer
le contrôle
urbain et
exécuter
les progra-
mmes de
sécurisa-
tion des
documents
de
propriété

documents de la propriété foncière et de rapprochement des services aux usagers ont été mis en place.

Le projet pilote de construction, à Sélibaby, de 50 logements sociaux en matériaux locaux a donné entière satisfaction. Cette expérience sera mise à profit pour la réalisation de dizaines de logements dans plusieurs villes du pays.

L'année 2021 verra l'amorce du programme de construction de centaines de logements sociaux à Nouakchott et à l'intérieur du pays.

Pour promouvoir un accès équitable à la propriété immobilière, des mesures seront prises pour créer les conditions nécessaires à la production de logements économiques et mettre en place le mécanisme et les outils adaptés, y compris la création d'un fonds pour le logement, pour assurer le développement du secteur immobilier.

S'agissant des bâtiments et des équipements publics, le siège du Conseil Constitutionnel a été réceptionné ; plusieurs chantiers sont en cours d'exécution, dont le siège de l'Assemblée nationale, deux immeubles à usage administratif à Nouakchott ainsi que les sièges des Conseils Régionaux.

En 2021, les programmes en cours seront poursuivis et de nouveaux projets seront lancés et concerneront notamment :

- l'élaboration d'une stratégie nationale de la cartographie et de la topographie,
- la constitution de nouveaux regroupements de localités,

- la création d'une base de données sécurisée des plans de lotissement de Nouakchott comportant des coordonnées géographiques,
- la mise en œuvre de plans de développement urbains pour plusieurs capitales régionales.

CONSTRUIRE ET ENTRETENIR LES ROUTES ET MODERNISER LEUR SYSTEME DE GESTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement est convaincu que la disponibilité des infrastructures de soutien à la croissance et des services constitue un préalable pour le développement économique et social.

C'est la raison pour laquelle son action, en matière des transports, a porté sur la réforme du cadre général des mobilités, l'amélioration de la sécurité routière, la construction et l'entretien des routes et sur la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes.

Au niveau institutionnel, il a été procédé à l'activation du Conseil National de la Sécurité Routière, à la révision des textes régissant la sécurité routière ainsi qu'à l'élaboration de textes portant sur la classification du réseau routier national. Le système de gestion et d'attribution des permis de conduire a été réformé pour permettre la production de permis sécurisés.

433 Km de routes revêtues ont été construits en 2020, et le réseau national classifié

Au niveau de la construction des routes, 433 km de routes revêtues ont été réalisés, ce qui représente 29% de l'objectif global visé au cours du quinquennat. Ainsi, les travaux de plusieurs routes ont été achevés, à l'instar de Nouakchott-Rosso, d'Aioun-Gougui, et de Bassiknou-Fassala ; ceux reliant la RN 1 à Benichab, Nouakchott à Boutilimit, Kiffa à Boumdeid et Néma à Achemime se poursuivent. La réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg a été engagée.

De plus, la construction de 40 km de voirie et le pavage de ces axes est en cours dans les Moughata périphériques de Nouakchott, dans le cadre de la composante « voirie et pavage » du « Programme Prioritaire N°1 ». Les travaux pour la réalisation 10 km de voiries urbaines à Sélibaby ont été lancés en novembre dernier.

Pour concrétiser l'intérêt porté à la réhabilitation et à l'entretien du réseau routier, le Gouvernement a créé une structure publique chargée de cette mission.

La Société de Transport Public (STP) a été redynamisée et ses moyens renforcés pour améliorer la qualité de son offre et élargir son réseau.

L'année 2021 verra le lancement d'autres importantes infrastructures routières, à savoir :

- la construction de près de 470 kilomètres de routes concernant les tronçons reliant Achemime - Nbeiket lehwache et Kankossa - Sélibaby - Ghabou ;
- la réalisation, dans le cadre du ProPEP, de 150 km du périphérique et de voiries urbaines à

Nouakchott et à l'intérieur du pays, de deux ponts à Nouakchott ainsi que les routes reliant Amourj à Adelbagrou et KeurMecène au port multifonctions de N'Diago ;

- et les travaux de construction du pont de Rosso.

L'étude de mobilité et du trafic dans la ville de Nouakchott et la conception d'un programme de renouvellement du parc des taxis seront poursuivies et menées à leur terme.

ELARGIR LES RESEAUX ELECTRIQUES ET RENFORCER LA PRODUCTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Les actions menées dans le secteur de l'électricité ont permis d'enregistrer des progrès sensibles s'agissant particulièrement de la mise en œuvre des programmes d'électrification et d'extension de réseaux et de la mise en place d'un système moderne de transmission et de transport.

Une réforme institutionnelle consistant à clarifier et étendre le rôle du régulateur à l'ensemble du secteur, à procéder à la mise à jour du code de l'électricité et à mettre en place deux entités, l'une pour la production et le transport et l'autre pour la distribution et la commercialisation a été engagée.

Il y a lieu de noter la construction et la mise en service de près de 131 km de réseau basse tension et 30 km de réseau moyenne tension dans les villes de Kiffa, Rosso,

Tamcheket et Akjoujt. Ces extensions offrent la possibilité de raccorder près de 20.000 nouveaux abonnés.

Plusieurs autres projets sont en cours d'exécution à savoir la construction de lignes de 90 et de 33 kV pour desservir des dizaines de localités de l'intérieur du pays, de centrales hybrides thermique/éolien et d'unités de dessalement et de fabriques de glace dans les localités de Mhajibatt, de Belawakh, de Lemcid et de Tiwilit.

La mise en place d'un système moderne de transmission, en mesure de favoriser le transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation du pays et de permettre les échanges d'énergie avec les pays limitrophes, enregistre des progrès notables. La ligne haute tension nord reliant Nouakchott à Nouadhibou est en phase de réception ; celles reliant Nouakchott à Zouérate en passant par Akjoujt et Atar ou reliant Nouakchott à la frontière avec le Sénégal sont exécutées respectivement à hauteur de 52 et de 10 %.

De nouveaux projets, en cours de préparation, permettront l'électrification de nouvelles localités à travers la construction de lignes de moyenne et basse tension réparties sur l'ensemble du pays et impacteront plusieurs milliers d'habitants, parfois de localités isolées.

En outre, un important programme d'extensions de réseaux électriques est prévu dans les différentes Wilayas de Nouakchott au cours de cette année. Ces extensions portent notamment sur la construction de près de 100 km de réseau basse tension et près de 52 km de réseau moyenne tension et permettront le raccordement de plus de 15 000 nouveaux abonnés.

Par ailleurs, les lignes 225 kV reliant Chami à Akjoujt, Nouakchott-Kiffa-Néma et Tintane-Kayes sont en phase d'études de faisabilité.

Augmenter
la
production
développer
les réseaux
et appuyer
les énergies
propres

Les efforts engagés en vue de l'augmentation de l'offre et de la diversification du mix énergétique et la réduction des coûts se poursuivent, notamment, à travers la réalisation du parc éolien de Boulenouar de 100 MW.

UNE GESTION PERENNES DES RESSOURCES EN EAU

La politique du Gouvernement dans le domaine de l'eau est tendue vers la réalisation des objectifs du Programme du Président de la République qui s'est engagé à alimenter en eau potable la plupart des localités rurales à l'horizon 2025 et à étendre le réseau de la SNDE à tous les quartiers de Nouakchott.

Ainsi, plusieurs programmes et projets d'investissements importants sont en cours de réalisation dans toutes les Wilayas du pays. C'est le cas, entre autres, des principaux chantiers suivants :

- programmes de création et d'équipement de points d'eau avec la réalisation de plus de 200 forages et l'installation d'équipements d'exhaure, de groupes électrogènes et d'équipements solaires ainsi que l'acquisition en cours de 3 ateliers de forage au profit de la SNFP,
- programmes de réalisation et de renforcement de plus de 150 AEP, dont ceux réalisés dans le cadre du projet Dhahr et des projets de développement des Oasis, extension du réseau de distribution de Nouakchott avec la pose de 270 km de conduites et la réalisation de 5.000 branchements. Les procédures d'appel d'offres ou de passation des

Fournir
l'eau
potable à
tous les
citoyens,
mieux la
gérer et en
varier les
sources

marchés sont en cours pour d'autres lots du même projet.

Par ailleurs, les procédures sont en cours pour la réalisation de 90 nouveaux AEP. De plus, l'année 2021 verra le démarrage effectif d'un programme hydraulique ambitieux portant sur l'approvisionnement en eau potable des populations pauvres dans 218 localités réparties sur le territoire national.

En matière de gestion des eaux pluviales, le Gouvernement a mené plusieurs actions pour soulager les populations sinistrées par les pluies de cet hivernage particulièrement vigoureux – Louanges à ALLAH. En effet, en plus de l'aide directe apportées aux victimes, il a été procédé au pompage des eaux pluviales, au curage et à l'entretien des stations de pompage et des réseaux d'assainissement existants et à la réalisation de digues de protection ou de canaux de drainage. A Nouakchott, les points de stagnation des eaux ont été raccordés au réseau pluvial.

En 2021, les travaux et études en cours de tous les projets seront poursuivis inchaa Allah. De nouveaux projets d'envergure seront également lancés : c'est le cas à titre d'exemple de la réalisation de centaines de forages et d'AEP, de l'acquisition d'une usine de dessalement d'eau de mer pour la ville de Nouadhibou et de la construction de 25 bassins de rétention des eaux de ruissellement et des barrages.

 MISE EN PLACE D'UN CONSEIL NATIONAL
DU NUMERIQUE ET AMELIORATION SOUTENUE DU
RESEAU

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Pour renforcer la gouvernance dans le domaine des TICS, un «Haut Conseil numérique» chargé de fournir des recommandations *ad hoc* au Gouvernement et piloter la mise en œuvre de la Stratégie numérique nationale, y compris les projets d'Informatisation de l'Administration, a été créé.

Les textes relatifs à l'Autorité de protection des données à caractère personnel, à la dématérialisation des procédures de marché public, à la conservation des données électroniques et leur filtrage et à la Sécurité des Systèmes d'Information et d'échanges électroniques ont été élaborés.

L'année 2021 connaîtra :

- l'exécution de formations spécialisées dans les domaines liés aux technologies émergentes pour la fourniture et la gestion de services en ligne ;
- la Construction des tronçons Nouakchott-Atar-Choum, Rosso-Boghé-Kaédi-Sélibabi-Kiffa et Aioun-Néma du réseau national haut débit en fibre optique et une boucle de 40 Kms à Nouakchott ;
- la Construction d'une seconde liaison internationale par câble sous-marin pour la sécurisation de la liaison internet internationale;
- et la couverture des zones nord sur l'axe routier Zouerate - BirMoghreine - Ain Bintily et toutes les villes et localités sur cet axe.

Accélérer la dématérialisation des documents et services et préparer les textes relatifs à la protection des données personnelles

CREER L'EMPLOI ET ENCOURAGER LE JEUNE ENTREPRENARIAT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

En matière d'emploi, la politique volontariste engagée par le Gouvernement a permis la création de plus de 20.000 emplois permanents dépassant ainsi les prévisions et engagements pris en matière d'emplois au titre du mandat actuel du Président de la République. Ces emplois ont été créés dans les domaines suivants :

- plus de 6000 emplois dans l'éducation;
- 1140 unités dans l'administration publique ;
- 1500 emplois dans le cadre du programme Mechroui-Moustaghibeli;
- 2000 emplois dans les domaines du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie, dans le cadre d'une convention signée avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM);
- 6000 emplois créés par le programme de micro-finance rurale dans le cadre du ProPEP ;
- 2000 bénéficiaires du programme MEHNETI pour la valorisation des métiers.

- 45.000 opportunités d'emploi dans le cadre de l'orpaillage traditionnel.

20.000
emplois ont
été créés en
2020 au
niveau des
ministères et
des
programmes
de l'emploi.

- La deuxième opération de «Mechroui-Moustaghebli» connaîtra le financement et l'accompagnement de 1000 MPE, la création de 3000 emplois directs, et la formation de 700 bénéficiaires, en plus de la création d'un fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat et d'un fonds spécial pour l'emploi

Ces actions seront renforcées dans le Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP) qui vise la création de 52.000 emplois sur la durée des trente mois prévus pour son exécution, à travers :

Parallèlement à cela, le Gouvernement a entamé la réforme de l'Agence Nationale Pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) dans le but d'encourager l'entrepreneuriat et promouvoir les emplois productifs et de qualité, de renforcer l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi, et d'accroître la participation des jeunes et des femmes au marché du travail.

RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Les questions environnementales sont au cœur des engagements du Président de la République et de l'action du Gouvernement. Elles répondent aux objectifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Des mesures vigoureuses ont été engagées pour préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes dégradés ou sensibles. La campagne annuelle de protection des pâturages contre les feux a été réalisée au niveau des 7 Wilayas agropastorales du pays, grâce à l'aménagement de 9.900 km de pare-feu sur les 12.450 prévus.

La mise en œuvre du plan d'action de la Grande Muraille Verte (GMV) a été poursuivie à travers la mise en défens de 650 ha, la fixation de dunes sur 1200 ha et l'ensemencement direct de 850 ha. La préparation de la nouvelle stratégie nationale de la GMV (2021-2030). Un programme national de restauration et de gestion durable des ressources forestières (2021-2030), visant le reboisement de 30.000 ha.

En matière de prévention des risques de pollution, les difficultés posées depuis un certain temps par les dépôts transitoires d'ordures et le centre d'enfouissement à Nouakchott, et les problèmes de gestion des déchets solides dans et autour des centres urbains rendent la recherche de solutions pérennes à cette problématique de plus en plus pressante.

Le Gouvernement promouvra, pour ce faire, le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets et accompagnera les collectivités locales pour la réalisation d'initiatives écologiques.

Les études sur la caractérisation et la gestion des déchets solides à Nouakchott et à Nouadhibou ont été entamées et aboutiront à l'élaboration, le plus rapidement possible, d'une loi générale sur la gestion des déchets solides.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance environnementale, un dialogue régulier et de larges actions de sensibilisation et d'éducation environnementales ont été organisés au profit des

Nous œuvrons à mettre en place des solutions pérennes au problème des déchets solides, autour et dans les centres urbains et dans les centres de transit ou d'enfouissement

parlementaires, des citoyens et des élèves. Ces programmes comportent également la sensibilisation des orpailleurs et des entreprises pour les amener à adopter de bonnes pratiques environnementales.

L'ENSEIGNEMENT EN TETE DES PRIORITES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Conscient de la place centrale qu'occupe le développement du capital humain dans la promotion de l'équité et l'accélération de la croissance, le Gouvernement a intensifié les efforts d'investissement dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des sports et de la santé des populations.

Dans ce cadre, la supervision par le Président de la République, le 16 novembre dernier, de l'ouverture de l'année scolaire 2020/2021 à partir de M'Bout, a marqué une fois de plus sa volonté ferme de bâtir une école républicaine garantissant un égal accès au savoir et à une éducation de qualité, et permettant une meilleure intégration sociale.

Pour concrétiser cette volonté, et en perspective du processus de finalisation de la mise en œuvre de la feuille de route du projet de refondation du système éducatif, qui a connu des retards importants suite à l'apparition de la Covid-19, un plan ambitieux pour le développement du secteur de l'Education a été engagé par le Gouvernement au cours de l'année 2019-2020.

Ce plan a permis l'extension de l'offre en matière de création, de construction et de maintenance d'infrastructures scolaires, notamment dans le cadre du

ProPEP. C'est ainsi qu'a été lancé en 2020 un programme d'infrastructures scolaires prévoyant la construction de 853 salles de classes dont 79 écoles complètes pour le fondamental ; et de 42 nouveaux établissements et 62 salles de classes pour le secondaire.

En outre, 20 écoles ont été réceptionnées dans 8 wilayas (H.Charghi, H.Gharbi, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Assaba, Tagant et le Trarza), et 14 salles de classe dans 3 autres (H.Chargui, Brakna et Gorgol). Tout cela en plus de la création de 9 nouveaux collèges et de l'entretien et la mise à niveau de 57 écoles touchées par les intempéries dans 7 wilayas.

En 2021 et 2022, il est prévu la construction de 1000 salles de classes, dans le cadre du ProPEP, pour renforcer l'offre des différents ordres de l'éducation nationale et répondre aux besoins induits par la réforme en cours.

DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES

Un accent particulier a été mis sur le développement des ressources humaines et la résorption du déficit structurel en enseignants qualifiés, à travers :

- le recrutement et l'affectation de 712 enseignants sortants des ENIs et ENS ;
- la formation accélérée de 4000 prestataires de services de l'éducation ;
- et des sessions de formation linguistique en langue seconde et de formations de formateurs au profit respectivement de 900 personnels entre enseignants et inspecteurs de pôles.

853 salles de classe bâties, dont 79 écoles complètes ; et 42 établissements secondaires, et 62 nouvelles classes en 2020

Considérant que le rebond de l'Education nationale suppose en premier lieu la reconnaissance de la place de l'enseignant dans la société, à travers l'amélioration des conditions matérielles et morales de l'exercice de sa noble fonction, des efforts considérables ont été consentis cette année en faveur des enseignants.

C'est ainsi que la prime d'éloignement a été augmentée de 50 et 100% selon les localités pour tous les enseignants y compris les prestataires, avant d'être doublée à partir de janvier 2021 ; la prime de craie généralisée aux directeurs d'écoles et chefs d'établissement et sera désormais versée pour 12 mois.

Des efforts de renforcement des ressources humaines ont été engagés à travers la formation technique et professionnelle (FTP) en cours de 111 élèves-formateurs au CSET, le recrutement de 102 prestataires de formation pour la FTP et un partenariat sur 5 ans conclu avec le patronat mauritanien qui permettra la réalisation des formations qualifiantes courtes au profit de 7000 jeunes.

AMELIORER L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Pour assurer un meilleur environnement scolaire, particulièrement dans les zones de précarité, 50 856 élèves dans 325 écoles ont bénéficié des services des cantines scolaires.

Et afin d'améliorer la qualité des enseignements et de l'apprentissage, l'Institut Pédagogique National a produit et mis en ligne 500.000 manuels scolaires ; les cursus des établissements de formation initiale des enseignants des Ecoles normales des instituteurs et des professeurs (ENI et ENS) ont été restructurées et la révision de leurs programmes

Doublement des indemnités pour les enseignants, recrutement massif et renforcement des aptitudes des fournisseurs des services scolaires

lancée ; l'encadrement de proximité a été renforcé par la mise à la disposition des structures décentralisées de 17 véhicules tous terrains de service.

Pour renforcer l'enseignement préscolaire, des formations ont été réalisées au profit de 240 monitrices du préscolaire et de jardins d'enfants, le recrutement en cours de 150 autres, la construction de 50 jardins d'enfants et la prise en charge de 605 enfants en situation difficile sur les plans nutritionnel, sanitaire, psychosocial, éducatif et professionnel, et de l'insertion en familles de Kavala.

Augmenter la prise en charge des enfants dans les zones de précarité, renforcer l'apprentissage et les formations habilitantes

PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Par ailleurs, le Gouvernement, s'est attelé à promouvoir un enseignement technique répondant aux besoins de l'économie nationale en main-d'œuvre qualifiée à travers:

- la création de 3 centres de développement des compétences pour les secteurs de l'industrie, du BTP et des services;
- le lancement des travaux de construction de l'Ecole de Formation Technique et Professionnelle de Ryad, d'une capacité de 1200 stagiaire;
- la finalisation des travaux de réhabilitation/extension des écoles professionnelles d'Aioun, de Rosso et de Sélibabi ; et la poursuite des travaux de construction de l'école de Kiffa; et le lancement de la réhabilitation/extension du Centre Supérieur d'Enseignement Technique de Nouakchott.

L'année 2021 connaîtra des actions ciblées, dans le cadre du ProPEP, en faveur des enseignants dans les zones rurales qui bénéficieront de 360 maisons d'enseignants pour le fondamental et 159 pour le secondaire.

Par ailleurs, il est prévu, dans le cadre des mesures visant l'amélioration de l'environnement et des conditions de scolarité des élèves, de poursuivre le programme destiné à faire bénéficier 120.000 enfants dans 209 écoles des Wilayas du Brakna et du Gorgol des services des cantines scolaires.

S'agissant de l'enseignement privé, 75% des établissements non régularisés seront soumis au processus de formalisation assorti de procédures plus transparentes et plus rigoureuses, et profiteront d'un appui dans le cadre du ProPEP.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LEVIER DU DEVELOPPEMENT

Au niveau de l'Enseignement supérieur qui constitue un levier principal du développement du pays, l'action du Gouvernement s'est focalisée en 2020 sur :

- L'amélioration de la pertinence, la qualité et l'accessibilité des formations de cet ordre d'enseignement et l'employabilité de ses diplômés, à travers la création d'un Institut Supérieur des Métiers d'Énergie au sein de l'École Supérieure Polytechnique pour satisfaire les besoins en matière d'exploitation de ressources prometteuses du Gaz, la diversification et l'accroissement de l'offre de formation supérieure, notamment dans les domaines professionnels ;

Varier et augmenter l'offre de formation surtout professionnelle, renforcement des ressources humaines et appui à la recherche scientifique

- Le renforcement des ressources humaines par le recrutement de plus de 382 unités pour les établissements de l'Enseignement Supérieur entre enseignants, maitres assistants et technologues;

- L'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Recherche Scientifique et d'Innovation qui a pour mission de promouvoir une recherche scientifique articulée autour des grandes problématiques de développement du pays.

Ces efforts se poursuivront l'année prochaine à travers :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de l'école polytechnique et de ses instituts pour couvrir les besoins de nouveaux secteurs ;
- La création de trois nouveaux instituts pour les métiers d'avenir à savoir les nouvelles technologies, marketing, commerce et management ;
- L'augmentation des capacités de l'ISSET de Rosso pour faire face à la demande croissante en emplois de niveau supérieur dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire ;
- L'augmentation progressive des capacités d'accueil des écoles doctorales ;

L'enseignement supérieur islamique a lui aussi connu une impulsion considérable en 2020 à travers :

- Le doublement de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques pour les nouveaux bacheliers et les inscrits au Master, et l'ouverture en son sein d'une filière de formation d'Imams et de prédicateurs ;

- L'extension des filières de Master au niveau de l'Université Islamique d'Aioun, et la création en son sein d'un centre de recherches sur l'extrémisme violent ;
- L'achèvement du processus de mise en place de «El Mehdhara Echinguitya El Koubra » dont le démarrage effectif est prévu cette année.

LA BATAILLE CONTRE LE COVID-19

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

L'année 2020, caractérisée par la survenue de la pandémie du COVID19, a représenté un grand défi pour notre système de santé national.

Cette situation a conduit à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre le COVID, qui a permis de mobiliser d'importantes ressources sur le budget de l'Etat et des contributions de plusieurs personnalités nationales, physiques et morales, dans un élan national de solidarité sans précédent et avec le concours de nos partenaires internationaux.

Ce plan a contribué à favoriser la mise en place d'un système de santé résilient capable de lutter contre les épidémies et les événements de santé publique dans un contexte d'urgence, tout en assurant la continuité des services essentiels et en améliorant la qualité des prestations de santé.

Ce plan a permis au niveau du contrôle de la pandémie de :

- mettre en place deux structures pouvant faire le diagnostic virologique à 1.000 personnes par jour, alors que nous ne disposions, en janvier 2020, d'aucune structure de ce genre ;
- passer de 40 lits de réanimation en 2019 à 234 lits de toutes urgences confondues ;
- acquérir 137 respirateurs et extracteurs d'oxygène pour les cas avec détresse respiratoire, contre 10 respirateurs en 2019 ;
- se procurer 17 échographes mobiles au chevet des patients graves

GENERALISER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE

Au niveau de l'accès géographique aux services essentiels de santé, la couverture sanitaire était peu équitable, variant entre 42% dans des moughata de l'est et du centre, et plus de 80% dans certaines moughata de l'ouest, pour atteindre 100% à Nouakchott et Nouadhibou. Pour corriger cette situation, une carte sanitaire géo référencée a été finalisée, mettant en exergue les besoins de nouvelles créations dans des poches d'exclusion qui sont souvent des poches de pauvreté rurale et péri-urbaine. Sur cette base, un programme de construction et d'équipement de 30 postes de santé et de 40 centres de santé, orienté en priorité vers ces zones mal desservies, a été lancé dans le cadre du ProPEP.

Construction et équipement de 30 points de santé et de 40 centres de santé dans le cadre du ProPEP, au profit des zones défavorisées

Pour améliorer l'accès aux soins, surtout pour les franges démunies, le Gouvernement a décidé, depuis mai 2020, que tous les soins de réanimation seront gratuits dans tous les hôpitaux publics du pays ; et que toute femme enceinte a droit à tous les soins maternels, même chirurgicaux, à travers le payement d'un forfait obstétrical de 400 MRU.

Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés pour renforcer les ressources humaines de la santé, améliorer leurs conditions de travail et garantir leur répartition équitable sur le territoire national.

A cet effet, et pour pallier le déficit en personnel de santé, 830 personnes ont été recrutées en 2020, et 500 autres sont en cours de recrutement. Tous les infirmiers d'état et les sages-femmes chômeurs ont été recrutés. Une augmentation de 30% sur les salaires de tous les agents de santé, effective à partir de janvier 2021, a été décidée par le Président de la République et annoncée le 28 novembre 2020.

D'autre part, le processus de gestion et d'affectation des personnels de santé a été révisé, en instituant un exercice obligatoire de trois ans à l'intérieur du pays pour tout personnel nouvellement recruté. Cela permettra de corriger le déséquilibre flagrant qui se manifeste par la concentration du personnel qualifié de santé à Nouakchott et dans certaines grandes villes. Aujourd'hui, plus de 50% des médecins, 35% des sages-femmes et 60% des paramédicaux travaillent dans les régions de l'intérieur, contre 62%, 74% et 49% respectivement qui étaient à Nouakchott en août 2019.

Pour assurer un transport médicalisé des patients et des victimes d'accidents routiers, le pays dispose désormais de plus de 70 ambulances assurant un transport médicalisé et sécurisé, contre 18 ambulances en 2019 ; et depuis le 1er mai 2020, toute évacuation, quelle que soit sa nature, est gratuite pour le patient et supportée dans le cadre du ProPEP.

Par ailleurs, une réforme visant la réorganisation et la régulation du sous-secteur pharmaceutique est en cours de préparation. Elle portera particulièrement sur la révision du cahier des charges pour l'enregistrement des médicaments, afin de garantir le strict respect des normes de qualité ; sur l'intensification de l'appui à la centrale d'achat des médicaments (CAMEC) et au laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments ; ainsi que la création d'une commission nationale de coordination et de pilotage de l'approvisionnement du pays en médicaments, afin d'en assurer la régularité, la qualité et l'accessibilité pour toute la population.

RENFORCER LE SYSTEME DE SANTE

En 2021, les efforts de réforme et de mise à niveau de la santé se poursuivront, notamment à travers :

- le renforcement des ressources humaines des structures publiques de santé;
- l'amélioration du revenu du personnel exerçant dans le secteur ;
- l'amélioration de l'accès géographique et financier de la population, en particulier les plus démunis, aux médicaments et consommables essentiels et de bonne qualité ;

- la mise en œuvre d'une stratégie pérenne de maintenance des équipements de santé;
- et la mise en place d'une carte sanitaire qui constitue un outil de planification et de régulation indispensable à l'exécution de notre Politique Nationale de Santé.

Je ne pourrai terminer ce chapitre sur la santé sans exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à notre corps médical et paramédical, et à tous les corps et services engagés sur le front de lutte contre le coronavirus, pour le dévouement et les sacrifices consentis tout au long de cette année éprouvante. J'aimerais également présenter mes condoléances aux familles des personnes décédées et prier pour qu'Allah le Tout Puissant les accueille dans son paradis tout en souhaitant prompt rétablissement aux malades.

VALORISER NOTRE PATRIMOINE CULTUREL COMMUN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Comme vous le savez, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a fait de la mise en place d'une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même un axe majeur de son programme, insistant à maintes reprises sur sa ferme volonté de mettre en œuvre les politiques appropriées pour atteindre de cet objectif.

Dans cette optique, le Gouvernement s'est attelé à valoriser notre patrimoine commun en tant que facteur d'unité nationale, tout en plaçant la lutte contre les différentes formes de précarité et d'exclusion au cœur de toutes les politiques publiques.

Au plan culturel, une attention particulière a été accordée à la protection de nos trésors matériels et immatériels, notamment les manuscrits, l'artisanat et les traditions architecturales. A cet effet, un plan national de développement du patrimoine culturel, définissant une vision à moyen et à long termes de l'action culturelle a été adopté, et un Conseil National du Patrimoine créé. Et durant l'année écoulée, on a pu réaliser ;

- un inventaire, classement et indexation des manuscrits des Wilayas de la vallée du fleuve ;
- la digitalisation de 100 manuscrits du fonds de l'Institut Mauritanien de Formation dans le domaine de la culture et du patrimoine en plus de plusieurs dizaines de manuscrits des bibliothèques familiales dans nos villes anciennes ;
- la préparation et le dépôt de la candidature auprès de l'UNESCO, pour leur classement en tant que patrimoine de l'Humanité, de notre système d'enseignement originel, de l'Epopée de Samba Guéladiegui et de notre calligraphie arabe;

Par ailleurs, les initiatives et associations culturelles ont bénéficié de l'appui financier du Gouvernement, pour les aider à atténuer l'impact très négatif des mesures de restriction prises dans le cadre de la riposte à la crise sanitaire sur toutes les activités culturelles, associatives et de divertissement.

Promouvoir la culture de la citoyenneté et la responsabilité des jeunes, développer et organiser le volontariat et préserver le patrimoine national commun

Tous ces efforts seront soutenus par une politique de promotion de la culture de la citoyenneté, de la responsabilisation de la jeunesse et de son épanouissement à travers l'institutionnalisation d'un corps national de volontaires pour le Développement Durable, composé de 10.600 jeunes dont 50% de filles, et le lancement d'un plan d'urgence pour la réhabilitation, la mise à niveau et la construction de maisons des jeunes et d'infrastructures sportives. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux en cours d'achèvement de la reconstruction du stade de Nouadhibou et d'équipement du stade Cheikha Ould Boidiya et du Stade Olympique en perspective de l'organisation de la CAN U 20 prévue en mars 2021.

Cette année connaîtra, également, la poursuite du plan de généralisation et d'extension des infrastructures sportives et de divertissement, et le renforcement de l'initiative « Watanouna » pour le volontariat et les actions collectives.

Le Gouvernement continuera ses efforts de sauvegarde et de valorisation de notre patrimoine commun, et la promotion de l'action associative et du volontariat et sa capitalisation pour consolider l'unité nationale et la cohésion sociale. Dans ce cadre, il renforcera son appui aux initiatives culturelles, et son et surtout aux créateurs et porteurs de ce patrimoine, des trésors vivants qui méritent toute l'attention et tous les honneurs de la part de la Nation.

ŒUVRER A PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Prenant la mesure de l'importance capitale de la justice sociale dans la préservation de l'unité nationale, le renforcement de la cohésion sociale et l'enracinement du sentiment de citoyenneté, l'action du Gouvernement s'est focalisée sur la protection des groupes sociaux les plus vulnérables, le soutien du pouvoir d'achat des ménages pauvres et le renforcement de la résilience des communautés, face aux conséquences conjoncturelles de la crise sanitaire et celles structurelles du changement climatique.

C'est ainsi qu'en plus des mesures générales visant à atténuer l'impact négatif du confinement sur les populations vulnérables, telles que la prise en charge des frais de consommation des ménages pauvres en eau et en électricité et l'exonération des droits de douane pour les produits de première nécessité, les pouvoirs publics ont déboursé plus d'un milliard MRU pour le compte de plus de 480.000 ménages pauvres à travers des opérations de transferts monétaires ciblées.

Pour renforcer les capacités de résilience des communautés locales, le Gouvernement a financé 300 AGR sous forme de dépôts de vente de gaz ménager, de moulin à grains, d'ateliers de couture et mini-laiteries, au coût de 45 millions de MRU. Il a également mis en œuvre 168 microprojets de développement à la base, pour un coût global de 46.000.000 MRU.

En matière de protection sociale, des efforts conséquents ont été consentis afin d'améliorer la qualité et l'étendue des services offerts aux ménages pauvres, aux malades indigents et aux personnes vivant avec handicap.

LA SOLIDARITE

Dans ce cadre, 100.000 ménages pauvres bénéficient désormais de l'assurance maladie (CNAM), ce qui constitue une avancée significative sur la voie de l'assurance universelle. Une assistance financière de plus de 7 millions de MRU a été également mobilisée au profit de près de 1600 personnes dont 759 malades souffrant d'insuffisances rénales, 473 malades indigents de l'hôpital d'oncologie, et 272 malades chroniques. A cela s'ajoute la prise en charge de 41 malades évacués à l'étranger et de 4.026 malades dans les structures hospitalières nationales.

Par ailleurs, les personnes à mobilité réduite ont fait l'objet d'une attention toute particulière, notamment à travers l'assurance maladie, l'équipement, l'assistance financière et le financement d'AGRs. Au titre de l'autonomisation économique et fonctionnelle, les personnes vivant avec handicap ont bénéficié de financement de 900 AGRs pour un montant global de 27 millions MRU.

Parallèlement, le dispositif national de formation spécialisée au profit des enfants vivant avec un handicap a été renforcé, à travers l'ouverture de deux unités d'encadrement des enfants autistes à Nouakchott et à Nouadhibou, et la mise en place d'une filière spécialisée au sein de l'Ecole Nationale de l'Action Sociale nouvellement créée.

L'assurance maladie au profit de 100.000 ménages pauvres et la prise en charge des soins hospitaliers pour près de 1600 malades chroniques et les handicapés

L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Pour favoriser l'autonomisation des femmes, le Gouvernement a apporté une assistance technique et financière à plus de 9450 femmes, dont celles organisées dans des coopératives, des femmes chefs de ménages et des femmes handicapées. A cela s'ajoute la distribution d'aides monétaires au profit de 250 filles issues de familles pauvres dans les trois wilayas de Nouakchott, ainsi que l'organisation de formations qualifiantes au profit de 530 filles dans plusieurs domaines. Une stratégie de l'entrepreneuriat féminin a été adoptée et un soutien financier octroyé aux promotrices de microprojets, notamment dans le domaine de l'éducation préscolaire.

Les efforts en matière d'autonomisation des femmes seront poursuivis et renforcés. A cet égard, il importe de noter qu'un financement de 112 millions de MRU, dans le cadre du ProPEP, a été alloué cette année à l'autonomisation des femmes et des personnes vivant avec le handicap.

Dans le domaine de l'enfance, les actions réalisées ont porté sur l'adoption d'une Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance, le lancement du projet de renforcement du Système de Protection de l'Enfant et le renouvellement du parlement des enfants, qui constitue une tribune d'expression, d'apprentissage des pratiques démocratiques, de citoyenneté et de participation des enfants.

Dans le domaine de la famille, les services chargés de la résolution des litiges familiaux ont traité plus de 500 cas de litiges familiaux dont 284 à Nouakchott ; et de larges actions de sensibilisation et de mobilisation sociale contre

les violences basées sur le genre ont été menées à travers les médias de masse.

Le Gouvernement continuera à favoriser le bien-être et la stabilité de la famille, notamment à travers le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place d'un fonds de recouvrement de la Navagha et une Banque de la Famille.

APPUI AUX MENAGES ET SECURITE ALIMENTAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

L'assistance des populations vulnérables s'est traduite également par la distribution de vivres là où le besoin se fait sentir, le secours des sinistrés, la mise à disposition de produits alimentaires de première nécessité à prix subventionnés, et l'appui aux éleveurs dont le cheptel a beaucoup souffert d'une longue saison sèche en 2019.

Au titre des distributions gratuites, près de 65.400 ménages en situation d'insécurité alimentaire ou victimes de catastrophes naturelles ont bénéficié de plus 3.500 tonnes de denrées alimentaires de première nécessité.

En termes de soutien du pouvoir d'achats des ménages pauvres, le Gouvernement, à travers le programme EMEL, a mis 83.000 tonnes de vivres à la disposition d'une population estimée à 351.000 personnes. L'opération Ramadan 2020 a également permis à 40.000 ménages pauvres dans les différentes moughata de Nouakchott de s'approvisionner en produits alimentaires à des prix réduits.

S'agissant de l'appui aux éleveurs, 87.500 tonnes de blé et d'aliment de bétail ont été fournis au niveau des 267 points de vente ouverts dans toutes les communes du pays, ce qui a contribué à stabiliser les prix de l'aliment de bétail et par conséquent a réduit de façon notable les pertes de nos éleveurs, malgré une année pastorale très difficile.

Par ailleurs, ces différents programmes ont eu des retombées positives sur les économies locales à travers la création de près de 4.000 emplois, en plus des effets induits par les activités de manutention, de transport et de location des magasins pour l'entreposage des produits.

Pour faire face à l'urgence induite par l'insécurité alimentaire structurelle, le Gouvernement poursuivra en 2021 son assistance aux plus démunis à travers:

- La fourniture d'assistance alimentaire aux populations en situation d'insécurité alimentaire extrême et l'amélioration de l'accès aux denrées de base sur toute l'étendue du territoire ;
- L'intensification des efforts de prise en charge de la malnutrition ;
- L'élargissement du programme de transferts financiers réguliers pour couvrir davantage de ménages pauvres ;
- L'organisation, en cas de besoin, d'opérations de secours au profit des victimes des catastrophes naturelles et des sinistres de tout genre par la distribution gratuite de produits alimentaires, de matériel de secours.

S'agissant de la prévention des chocs et des crises alimentaires, une stratégie, s'articulant autour d'un suivi rapproché de l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle sera mise en œuvre, à travers un dispositif efficace d'alerte précoce, afin de permettre la prise des dispositions nécessaires en temps opportun.



Le Gouvernement poursuivra sa politique volontariste visant le renforcement de la résilience des communautés vulnérables par l'apport de soutiens spécifiques aux agriculteurs, la valorisation des potentialités locales et la fixation des populations rurales dans leurs terroirs.

D'ores et déjà, les agences de l'Etat spécialisées dans le domaine de lutte contre l'exclusion et la précarité ont été dotées des financements nécessaires à l'élargissement de leurs programmes de soutien financiers. Elles toucheront l'ensemble des couches vulnérables de nos concitoyens et réaliseront un important portefeuille de microprojets de développement à la base de nature à contribuer, de façon efficace, à l'accomplissement des objectifs de la politique sociale du Gouvernement.

Le Registre Social, établi suivant une approche participative, permettra de mieux affiner le ciblage des différents programmes sociaux, contribuant ainsi à l'efficacité de l'action globale des pouvoirs publics contre l'exclusion et la vulnérabilité socioéconomique des populations pauvres.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Telles sont les grandes lignes du bilan de l'action du Gouvernement pour l'année 2020 et ses perspectives pour 2021.

Sur le terrain, beaucoup de réalisations ont été faites, dans un temps record, au profit de nos concitoyens, en dépit du contexte très difficile marqué par les effets négatifs de la crise multidimensionnelle et sans précédent du Covid-19, et les défis qu'elle impose au niveau local et international.

Nous n'exagérons donc pas en affirmant que nous avons globalement réussi à faire face à la crise sanitaire sans trop de dégâts, grâce à Allah, à la constance du Président de la République, Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, à votre appui ainsi qu'à l'engagement de nos concitoyens.

Et nous sommes résolument engagés à renouer avec la croissance économique, à mesure qu'avance la mise en œuvre du ProPep, par une dynamique de développement économique durable basée sur la justice sociale, et impulsée par une administration efficiente et proche des citoyens.

Que le salut d'Allah et Sa bénédiction vous soient prodigués.